

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-162/SG/IAM portant fermeture administrative d'une boulangerie.

n° 15-162/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

22 janvier 1975

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1975

Date du numéro

25 février 1975

TEXTE INTÉGRAL

La Société l'exploitation Bar-Restaurant-Hotel, SARL, dont les gerentes a sont MTM Cestac et Aubin, est autorisée a exploiter recommerce des boissons, licence de ite classe b, au plateau du Marzbout,boulevard M. Gallieni, immeuble de M. Valent a Djibouti.